AVRIL 2026 • N°26

FLASH INFOS PARTENAIRES

ACTUALITÉS

ARRIVÉE DE LAURA MARTINET

Le 16 février 2026, la Caf de la Vendée a accueilli sa nouvelle directrice Laura Martinet.
Avec son expérience remarquable à la Caf de la Somme et sa vision stratégique, elle saura guider notre Caf vers de nouvelles réussites et relever les défis à venir.

" Je suis très heureuse de rejoindre la Caf de la Vendée et ses salariés, un collectif engagé, innovant, et qui met tout en œuvre pour offrir un service de qualité aux familles ".

PARTENAIRES : À VOS AGENDAS !

Les équipes de la Caf vous proposent **un agenda** regroupant toutes les visios, ateliers et événements dédiés à l'actualité et aux enjeux en matière de parentalité, petite enfance, jeunesse... Prenez note des prochaines dates !

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Une nouvelle mandature du conseil d'administration pour la Caf de la Vendée pour la période 2026-2030 a été installée le 1er avril .

La Caf vous annonce l'élection de Sophie Georger-Ménereau en tant que présidente de la Caf de la Vendée et celles de trois vice-président.es Pascal Vrignaud (premier vice président), Clément Millon (deuxième vice président) et Bénédicte Brétéché (troisième vice présidente).

RENOUVELLEMENT SDSF

2026 pour préparer le SDSF 2027-2032

Le Schéma Départemental des Services aux Familles 2022-2026 entre dans une phase d'évaluation et de renouvellement afin d'élaborer le prochain schéma 2027-2032. Les différents signataires et acteurs ressources sont mobilisés pour établir une analyse qualitative et quantitative des actions planifiées sur chaque axe thématique principal (petite enfance, parentalité, jeunesse, accès aux droits/inclusion numérique) puis également pour co-construire des plans d'actions sur la prochaine période.
Le Comité Départemental des Services aux Familles du 5 juin permettra de présenter les éléments d'évaluation, d'exposer les données issues des diagnostics et de mettre en perspective les orientations à venir.

NOUVELLE CHARTE DE LA LAÏCITÉ

RAPPEL ÉCHÉANCES PRESTATIONS PARTENAIRES

Nous rappelons à l'ensemble de nos partenaires l'importance de procéder sans délai à la déclaration des données réelles 2025 ainsi qu'à la saisie des données prévisionnelles 2026.
Ces déclarations sont indispensables pour permettre :

- le versement des acomptes 2026,
- ainsi que le paiement du solde des droits 2025.

En l'absence de données complètes et validées, les paiements ne pourront pas être engagés, entraînant un décalage de trésorerie pour les structures concernées.
Nous invitons donc chaque partenaire à vérifier et compléter ses informations dans les outils habituels, dans les meilleurs délais.
Par ailleurs, nous vous rappelons que l'échéance pour déposer une demande d'aide au fonctionnement et à l'investissement auprès de la Caf est désormais dépassée (31/03/2026).

MODES D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Foire Aux Questions (FAQ) sur la mise en œuvre de la réglementation applicable aux modes d'accueil du jeune enfant

La Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) a publié une nouvelle FAQ qui agrège et actualise les questions et réponses apportées depuis 2021 par les 3 FAQ précédemment mises en ligne.
Elle vise à apporter des éclairages sur la mise en œuvre de la réglementation applicable aux modes d'accueil du jeune enfant prévue par le code de la santé publique et le code de l'action sociale et des familles.
FAQ-reglementation-modes-d-accueil-du-jeune-enfant-DGCS 19-fevrier-2026.pdf

ETUDE MAM

Le service études et statistiques de la Caf a piloté en 2025 le lancement d'une étude départementale MAM (maison d'assistants maternels) en collaboration avec les chargés de conseil et développement.
Les objectifs de cette étude sont d'une part, de repérer les enjeux du fonctionnement des MAM (réglementation, profil des assistants maternels, qualité d'accueil, accessibilité financière, entrées et sorties dans le dispositif), et d'autre part de déterminer les leviers et les actions à mettre en place.

Concernant la méthodologie, une double approche a été utilisée :

- Des enquêtes auprès des assistants maternels et des parents avec des jeunes enfants entre juillet et septembre 2025 (taux de réponse très satisfaisants).
- Deux focus groupes ont eu lieu avec des 10 professionnelles exerçant en MAM et 22 animatrices RPE afin d'avoir une approche innovante et qualitative.

Une synthèse a été présentée lors d'un webinaire partenaires dédié le 30 janvier 2026. Vous pouvez la consulter sur caf.fr
Les perspectives repérées sont travaillées avec les partenaires du SDSF, notamment dans le cadre du groupe de travail "parcours coordonné MAM" (copiloté par la Caf et le service PMI du Conseil Départemental).
La nouvelle édition du guide ministériel « créer une MAM » sortie en février 2026 nourrit également l'élaboration de ce parcours coordonné MAM.

UNE NOUVELLE CIRCULAIRE POUR L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

Réunion de présentation de la circulaire auprès des directions des centres sociaux.

Parue en décembre 2025, une nouvelle circulaire actualise la doctrine nationale de l'Animation de la Vie Sociale. Elle propose de consolider le rôle des centres sociaux comme acteurs majeurs du lien social et réaffirme les fondamentaux qui font l'Animation de la Vie Sociale (cohésion, inclusion, socialisation, citoyenneté, capacitation…) mais aussi ses principes forts tels que la mobilisation des habitants, en particulier dans la gouvernance, ou encore l'attention aux publics éloignés. Cette circulaire sera effective au 1er janvier 2027. Elle a vocation à être déployée en lien avec les enjeux des territoires, via les Conventions Territoriales Globales.

CONGÉ SUPPLÉMENTAIRE DE NAISSANCE

Un nouveau droit vient soutenir les jeunes parents : **le congé supplémentaire de naissance** (créé par la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2026).

Ce qu'il faut retenir :

- C'est un congé indemnisé, qui s'ajoute aux congés existants (maternité, paternité, adoption) — il ne les remplace pas.
- Pour en bénéficier, les parents doivent avoir pris l'intégralité de leurs congés légaux de maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant ou d'adoption.
- La demande se fait auprès de la Caisse primaire d'Assurance maladie.
- Il ne se substitue pas à la PreParE versée par la Caisse d'Allocations Familiales : les parents gardent cette possibilité.

Objectif : favoriser l'égalité entre les parents, mieux concilier vie professionnelle et vie familiale, et soutenir le développement de l'enfant.

Le dispositif sera accessible dès le 1er juillet 2026, avec un délai de prise pouvant aller jusqu'à 9 mois selon la situation. Les parents devront prévenir leur employeur à l'avance — un point important pour bien organiser ce temps précieux.
Pour en savoir +, pour qui ? comment ça marche c'est ICI

NOUVEAU GUIDE POUR LES JEUNES

La Caf, le coup de pouce pour tes premières fois

Pour mieux accompagner les 16-25 ans, la Caf a réalisé un guide pour les accompagner et répondre à leurs besoins d'autonomie, d'information et d'accès aux droits : payer son loyer, compléter ses revenus, devenir animateur, points d'écoute lors de difficultés...

Ce guide regroupe :

- les modalités de contact de la Caf
- les aides financières accessibles aux jeunes : APL, prime d'activité, RSA, Bafa
- les structures financées par la Caf qui proposent accompagnement et écoute : foyers jeunes travailleurs, points d'accueil écoute jeunes, centres sociaux...
- d'autres ressources utiles : mobilité, emploi, logement, santé, formation…

Pour le découvrir c'est ICI

PODCAST NOUVEL ÉPISODE

êtreparent85.fr

S01 épisode 3 : la dépression post partum. La dépression post partum touche entre 20 et 30 % des femmes dans l'année qui suit l'accouchement. Découvrez les réponses d'Emilie, sage femme, à propos de la dépression post partum, ses conseils, les professionnels vers lesquels se tourner et le rôle des proches dans la sortie de la dépression.

LIVRET SANTÉ MENTAL DES JEUNES

Un guide pour les parents

Selon l'enquête Enclass, la présence de plaintes somatiques et/ou psychologiques récurrentes concerne 51 % des collégiens et 58 % des lycéens.

Pour y répondre, la délégation de l'Unafam de Paris en collaboration avec le GHU Paris psychiatrie & neurosciences a conçu un livret afin d'accompagner les parents à :

- Repérer les premiers signes de mal-être,
- Mieux communiquer avec leur enfant,
- Connaître les ressources et structures d'orientation et de soins,
- Trouver du soutien pour les parents eux-mêmes.

Pour le découvrir dans son intégralité c'est ICI

FLASH INFOS PARTENAIRES

ACCÈS AUX DROITS & HANDICAP

ALLOCATIONS FAMILIALES

Evolution : à compter depuis le 1er mars 2026, l'âge d'ouverture de droit à cette majoration (pour les familles de 2 enfants à charge ou plus) passe de 14 à 18 ans et s'applique à tous les enfants nés à compter du 1er mars 2012, plus d'informations sur CAF - Les allocations familiales (AF)

PARENTS AIDANTS

Un guide pour vous accompagner au quotidien

Lorsque un enfant de moins de 20 ans est en situation de handicap, atteint d'une maladie grave ou victime d'un accident, le quotidien des parents bascule. Prendre soin de lui nécessite parfois de suspendre temporairement ou totalement leur activité professionnelle.

Pour les soutenir dans cette étape, la Caf et la MSA mettent à leur disposition le guide du parent aidant, un document clair et complet qui rassemble :

- toutes les aides financières mobilisables,
- les démarches à effectuer,
- les contacts utiles pour les accompagner

Il présente en premier lieu une aide essentielle dans cette situation, l'allocation journalière de présence parentale (AJPP), ainsi que toutes les prestations et dispositifs complémentaires susceptibles de les aider selon les besoins de votre enfant.

Découvrez le guide ICI

CALENDRIER DES WEBINAIRES ACCÈS AUX DROITS

La Caf expérimente en 2026 des webinaires accès aux droits à destination des professionnels

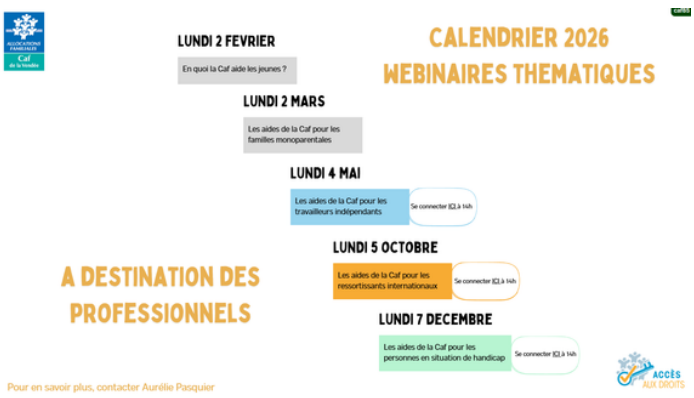

Retrouvez les replays des webinaires précédents :

- En quoi la Caf aide les jeunes > **ICI**
- Les aides de la Caf pour les familles monoparentales > **ICI**

NOUVEAU GUIDE DES PRESTATIONS

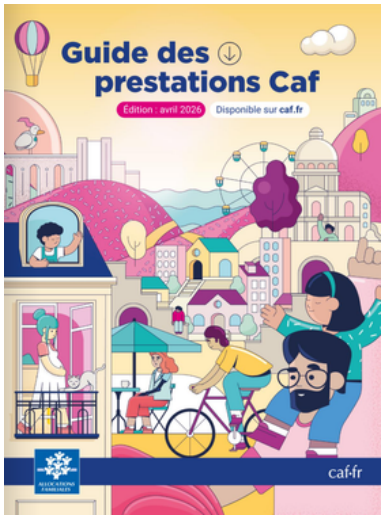

Consultez le guide des prestations 2026 qui intègre :

- les montants réactualisés des prestations,
- les évolutions réglementaires en vigueur,
- quelques nouveautés : le guide jeune, les podcasts, le congé supplémentaire de naissance.